

## Kobané Un village malinké du Haut Niger\*

*Edmond Bernus*

En aval de Kouroussa, le Niger entre dans une vaste zone déprimée où il reçoit les eaux du Niandan, du Milo et du Tinkisso : c'est le bassin de Siguiri<sup>1</sup>. Situées en contre-bas du fleuve lors de sa crue, séparées de lui par un bourrelet, se déroulent au long des rivières des plaines inondées en hivernage. Une terrasse les borde, aux sols clairs, et qui porte une végétation arbustive peu fournie où domine le sanan (*Daniellia oliveri*), le karité (*Butyrospermum parkii*) et le néré (*Parkia biglobosa*). C'est là que de gros villages très concentrés se succèdent. Tel Kobané, sur la rive gauche du Niger, le long de la route qui va de Kouroussa à Siguiri et à 45 kilomètres de la première ville : ainsi le village domine une plaine noyée en saison humide, mais dont les eaux se retirent en saison sèche, pour ne subsister que dans quelques mares ; une zone dégagée où de grands nérés étalant leurs légers raineaux, cerne le village ; au-delà, de grands arbres assez dispersés, dominant de hautes herbes et de petits arbustes, offrent un paysage classique de savane-parc. La terrasse sur laquelle est posé le village est dominée par des plateaux de latérite dont les corniches portent une véritable forêt où règne le sô (*Isoberlinia doka*). Ces plateaux sont très morcelés : par endroits apparaissent des bowé où ne s'incrument que de rares arbustes et qui tranchent avec les talus boisés qu'ils surplombent ; ailleurs on rencontre des forêts claires, avec de beaux sous-bois de bambous. Ils sont entaillés par des marigots dont une frange d'arbres suit les moindres contours. Aussi bien, ce bas-pays qui, à première vue, pourrait paraître monotone, offre-t-il des paysages assez variés (fig. 1).

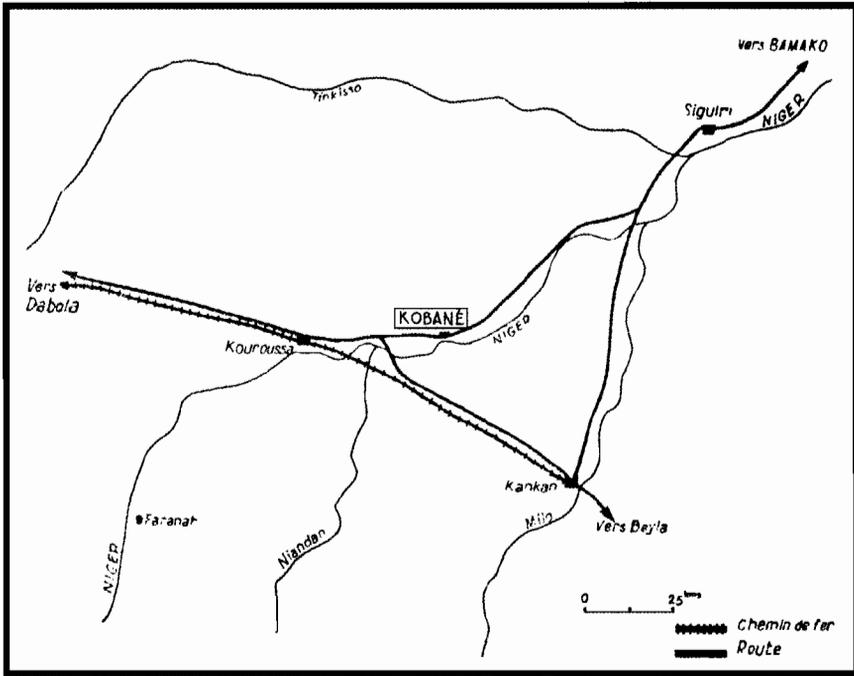
Il y règne un climat tropical de type sud-soudanien ; en fait, le « dualisme mousson-harmattan » donne deux saisons bien tranchées. De novembre à fin avril compris, il ne tombe que 111,9 mm (station de Kouroussa), soit 7,7 % du total annuel ;

---

\* Ce texte a été publié pour la première fois en 1956 dans les *Cahiers d'Outre-Mer* (n° 35) et à l'Institut des Hautes Études de Dakar (travaux du Département de géographie n° 5). Nous remercions vivement le directeur des Cahiers d'Outre-Mer de nous avoir autorisé à reproduire cet article qui nous permet de réunir les deux textes écrits par E. Bernus, à 37 ans d'intervalle, sur le village de Kobané.

1. Cet article est extrait du mémoire de diplôme d'études supérieures de géographie préparé en Guinée grâce à une bourse de l'Institut des Hautes Études de Dakar. Je tiens à remercier M. Robequain, professeur à la Sorbonne, qui a dirigé la préparation de ce mémoire ; M. Pélissier, professeur à l'Institut des Hautes Études de Dakar, la Mission démographique de Guinée dont l'aide nous a été précieuse et son chef, M. Théodore Bari-Mamadou, moniteur du service de l'Agriculture, qui nous a secondé dans toutes nos enquêtes.

Fig. 1 – Situation de Kobané dans le bassin de Siguiri



pendant les trois mois de décembre, janvier et février, où souffle l'harmattan, il ne pleut pour ainsi dire pas, 11,3 mm, c'est-à-dire seulement 0,7 % du total annuel. Pendant six mois, de mai à octobre, tombent 1 420,9 mm (93,3 %) et le maximum est atteint en août et en septembre. La chaleur, elle, règne toujours : les moyennes mensuelles oscillent de 23°5 en décembre à 29°5 en avril (station de Kankan). On observe deux minima, l'un en janvier, l'autre en août : le premier est le plus important et se signale surtout par de grands écarts (max. absolu 39° ; min. absolu 7°2).

Toute la vie du pays est soumise à ces données physiques : le balancement des saisons rythme la vie agricole, les cuirasses latéritiques créent des zones où toute culture est interdite : le paysan malinké connaissant ces données sait en tirer parti<sup>2</sup>.

## Le village et ses habitants

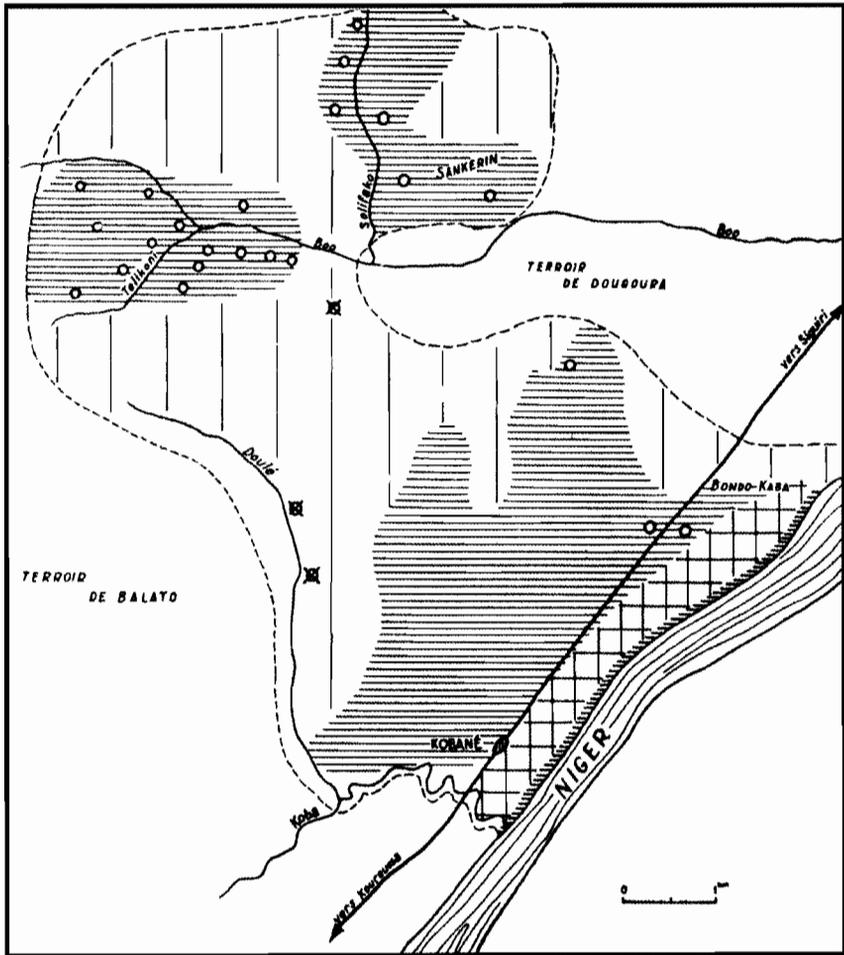
### *La structure du village*

Kobané qui doit son nom à un marigot affluent du Niger, le Koba, est situé dans le cercle de Kouroussa et le canton de Bassandon, sur la rive gauche du Niger. Le village est à la limite de la zone d'inondation qu'il domine d'un ou deux mètres. La nappe est proche, et des puits peuvent être creusés en grand nombre ; il y en a dix-

2. Péliissier et Rougerie. Problèmes morphologiques dans le bassin de Siguiri, *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire*, janv. 1953, p. 1 à 47.

huit qui ne tarissent jamais. Du côté du fleuve, le village est une longue façade de cases reliées entre elles par des murs et dont la continuité n'est interrompue que par des pistes étroites. Ailleurs, les limites du village sont moins nettes : les cases se desserrent, de grands manguiers donnent une ombre épaisse, de nombreux jardins enclos par une « tapade » se cachent derrière les cases et même de petits camps y ont leur place, ça et là (fig. 2).

Fig. 2 – Le terroir de Kobané



- |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| <br>1 | <br>2 | <br>3 | <br>4 | <br>5 | <br>6 |
|--|--|--|--|--|--|

1. Plaine inondée de riz ; 2. Surfaces principalement latéritiques ; 3. Surfaces de cultures sèches instables ; 4. Groupes de cases et de greniers dans un grand champ appartenant à une grande famille ; 5. Groupes de cases et de greniers en ruines dans champs abandonnés ; 6. Limites approximatives des terres du village.

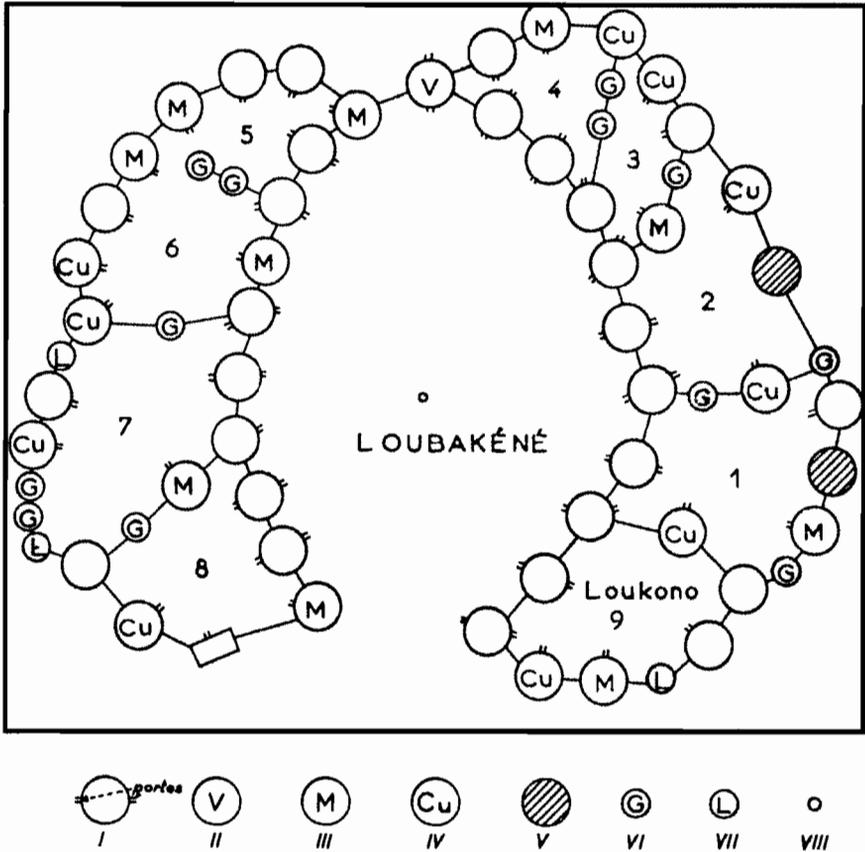
Au cœur du village se trouve une place publique ; sur elle débouchent cinq vestibules, donnant accès à cinq grandes concessions qui portent en malinké le nom de *lou* : ce sont les cinq concessions primitives du village, disposées en étoile autour de la place. Chacun de ces *lou* ayant éclaté, le village s'est progressivement étendu. À côté de ce noyau central, la mosquée se distingue des autres cases par sa grande taille et par son toit dont les étages de paille vont presque jusqu'à terre pour recouvrir une véranda : on dirait, tant elle a grande allure, une case *foula*.

Le village est divisé en deux quartiers ou *Kabila*, dont les limites partagent en deux la place centrale : au Nord, le quartier Gnamassila ; au Sud, celui de Nounkéla ; chaque *kabila* est divisé en plusieurs sous-quartiers dont chacun est formé de plusieurs concessions. Ainsi, ce village très concentré, mais dont l'aspect de forteresse se dégrade vers l'extérieur lorsqu'aucune limite naturelle n'existe, est formé d'un agrégat de cellules familiales, de concessions, ou mieux, de *lou*.

Le *lou* est la surface qu'habite un même groupement familial, surface limitée géographiquement dans l'espace par les cases qui le composent : cases d'habitation et cases spécialisées. La forme du *lou* est en général celle d'une ellipse, mais sa structure peut varier selon que nous nous trouvons au centre ou sur les bords du village. Au centre, les concessions sont grandes : les cases d'habitation d'un même *lou*, reliées entre elles par un petit mur, enferment une grande cour (*loubakéné*). On atteint celle-ci en franchissant un vestibule, véritable portique donnant accès à chacune de ces forteresses familiales. Au milieu de la cour est le puits où les femmes viennent chercher l'eau avec unealebasse suspendue à une ficelle : on y voit aussi des poteaux plantés en terre où les vaches avec leurs veaux sont attachées. Autour de cette grande cour, il en est d'autres, plus petites, appelées *loukono*, qu'on ne peut atteindre qu'en traversant les cases d'habitation : c'est là que se font les travaux domestiques, en saison sèche les femmes y préparent les repas ; on y pile le riz à deux ou même trois dans un même mortier ; l'ont voit les pilons s'abaisser à une cadence rapide et l'on entend à chaque fois un souffle puissant s'exhaler des poitrines. Sur les toits, des nasses de pêche sèchent. Ces courettes sont closes par les cases spécialisées : elles sont contiguës à celles de la concession voisine. L'ensemble donne l'impression d'un enchevêtrement de cours et de cases quasi inextricable. Une grande cour centrale, entourée d'une auréole de petites cours, tel est le schéma du *lou*, au centre du village (fig. 3) (pl. XXV).

En s'éloignant du centre, tout change : les concessions n'ont plus cette allure fermée de défense : une piste traverse la grande cour ; un mur ne relie plus nécessairement les cases entre elles, le vestibule a disparu. Les petites cours prennent un aspect différent : ce ne sont plus des cases qui les entourent, mais bien souvent un jardin, fouillis végétal d'où émergent des papayers et dont la clôture de bambou ou la tapade de paille vient rejoindre la case d'habitation ou la case spécialisée. Ailleurs les cases n'encerclent qu'une cour centrale : derrière l'une ou l'autre case un petit jardin, mais plus de courette. Le grenier ou la cuisine s'inscrivent dans le même cercle que celui des cases d'habitation : il n'y a plus ici qu'une cour rassemblant toutes les activités. Ainsi les concessions sont plus aérées à l'extérieur du village et perdent leur aspect fermé. On peut donc dire que le village est formé de

Fig. 3 – Grande concession au centre du village  
(Lou de Noumissa Traoré, 54 personnes)



I. Case d'habitation ; - II. Vestibule ; - III. Magasin ; - IV. Cuisine ; - V. Case d'une concession voisine ; - VI. Grenier ; - VII. Lavabo ; - VIII. Puits.

Petites cours : 1. Chef de famille, 2 épouses, 2 enfants ; total : 5 personnes ; - 2. Cousin, chef de famille, 1 épouse, 4 enfants, 1 marâtre, 1 neveu, 1 nièce ; total : 9 personnes ; - 3. Serviteur, cousin chef de famille, 1 épouse, 1 enfant ; total : 3 personnes ; - 4. Frère, chef de famille, 1 épouse, 1 enfant ; total : 3 personnes ; - 5-6. Cousin chef de famille, 3 épouses, 13 enfants, 1 visiteuse et 1 enfant, 1 étranger, 1 épouse, 1 enfant, 1 visiteur.

Le LOU est divisé en 4 groupes économiquement indépendants respectivement de 3, 5, 13 et 33 personnes.

la somme de toutes ces cellules familiales, de même que le *lou* est formé d'un certain nombre de cases (pl. XVI).

La case malinké n'est pas une maison ; elle s'inscrit dans un ensemble, le *lou*, dont elle n'est qu'un élément : la case seule n'existe pas. Elle est formée d'un mur cylindrique en *banco*, pâte d'argile à laquelle on mélange de la paille. Sur le sol on trace un cercle grâce à une daba reliée par une liane à un piquet central ; on apporte

ensuite la pâte de banco en boules : on les tasse pour obtenir un mur circulaire ; lorsque celui-ci a atteint 30 centimètres de haut, on laisse sécher, et par tranches successives le mur s'élèvera jusqu'à ce qu'il ait atteint de 2 mètres à 2,50 m. Certaines cases sont construites en briques de banco formées dans un moule parallélépipédique de bois : une fois démoulées, elles sèchent au soleil en bordure de la plaine : séchées, on les transporte près du lieu de construction et là elles sont jointes entre elles par une pâte de terre. Le mur de briques a un aspect plus régulier, plus soigné que l'autre, mais il est moins solide, étant moins homogène et par conséquent plus susceptible de s'ébouler (pl. XXVII).

Le toit se construit à terre : l'armature en est faite entièrement de bambous. Les liens eux-mêmes sont des bambous fendus en long, qu'on a tordus et triturés jusqu'à ce qu'ils aient la souplesse de la ficelle. On pose une rangée de paille sur le toit encore à terre, puis on coiffe le mur de son chapeau : on complète alors la couverture et les étages de paille se recouvrent l'un à l'autre jusqu'au sommet.

La case est alors recouverte par les femmes, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'un enduit où se trouvent mélangées la bouse de vache et l'argile. Le sol de la case est également revêtu de cette mixture, qui, en séchant, devient un vrai ciment et donne un « plancher » bien propre, facile à balayer. Telle est la case malinké. Mais si ce schéma est valable en gros pour toutes les cases, il existe cependant des différences entre les divers types.

La case d'habitation ou *bon* est de dimension variable, 4 mètres de diamètre en moyenne : c'est la chambre d'habitation de l'homme adulte ou de la femme mariée avec ses jeunes enfants. Deux portes le plus souvent se font vis-à-vis, l'une donnant sur la grande cour, l'autre sur la petite. Lorsque le *bon* est au fond de la courette, il n'y a plus qu'une seule porte. Il n'y a pas d'autres ouvertures : les portes ne vont jamais jusqu'au sol, un seuil (*bondakou*) empêche les serpents de pénétrer. Une natte de paille tressée, que l'on fait glisser le long du mur avant d'entrer, est souvent la seule fermeture : il existe cependant des portes en bois, formées de planches laborieusement débitées et assemblées par le forgeron.

L'intérieur de la case se divise en deux parties : d'un côté, une partie surélevée de 10 centimètres environ au-dessus du reste de la case, représentant un tiers de la superficie et dont le rebord est parallèle à l'axe allant d'une porte à l'autre : c'est le *bili* où l'on étend la natte pour dormir. Le reste de la case ou *tafani* reçoit les objets personnels : c'est là que, pendant les nuits fraîches de décembre et de janvier, on entretient un feu près du rebord de la partie haute, ce qui n'est pas sans danger pour les jeunes enfants dormant près de leur mère qui, bien souvent, tombent au cours de la nuit dans les cendres encore chaudes. Certains *bon* ont même des sièges en banco, incrustés dans le mur, tout autour de la partie basse. Mais si ces cases ne sont pas de grandes dimensions, elles donnent une impression de grandeur par le fait qu'aucun plafond n'existe, l'immense parasol de bambous, noirci par les feux, s'élevant directement au-dessus. Le *bon* est donc la case d'habitation, la case individuelle, et par là s'oppose aux autres cases.

Le vestibule ou *bolo* est le portique de la concession : deux portes de grandes dimensions, qu'on peut traverser sans se courber et qui ne possèdent jamais de

*Photo 1 – Grande cour centrale de la concession (Loubakéné)*  
(© E. Bernus, 1956)



*Photo 2 – Grande cour centrale de la concession. Femme puisant de l'eau*  
(© E. Bernus, 1956)



*Photo 3 – Cases desserrées à l'extérieur du village.  
Au premier plan, champ de tabac (nangban) (© E. Bernus, 1956)*



*Photo 4 – Hameau de brousse : case de piquets de bois et de terre (tribon)  
(© E. Bernus, 1956)*



fermeture, se font face. Le *bolo* sert parfois d'atelier à un forgeron, parfois de lieu de réunion.

La cuisine ou *gba* est une case à une seule ouverture car elle se trouve située à l'intérieur d'une petite cour : elle ressemble au *bon*, mais à l'intérieur tout est au même niveau. Au centre est un foyer formé de quatre blocs de latérite ; ailleurs, des Calebasses, des marmites de fonte, de la quincaillerie : pendant la saison sèche, elle est abandonnée et la cuisine se fait en plein air.

Le magasin ou *sambani* est souvent fermé par une porte de bois, avec parfois une serrure. On y enferme des outils, des Calebasses, des instruments de pêche, parfois le *bondo*, grand cylindre de terre juché sur un trépied de pierres, contenant du fonio, du riz ou du mil.

La case lavabo ou *kolibon*, de petite dimension, dispose d'un plancher formé d'une claie de bambous pour permettre à l'eau de s'écouler par un trou situé au bas du mur.

La case grenier ou *mono*, également assez petite, est souvent double : à 0,70 m du sol un plancher la sépare en deux ; en haut le grenier, proprement dit – où sont entreposés le manioc séché et épluché et le riz paddy –, avec une petite ouverture carrée à 1,50 m du sol ; en bas c'est le poulailler (*sissé-soulou*).

Chacune de ces cases n'est qu'une chambre ou une pièce à usage particulier et non une maison ; celle-ci correspond en fait à tout un ensemble de cases. À son tour, la structure du village est un reflet de la structure familiale.

### *L'organisation du village et la structure familiale*

Ce village, resserré sur lui-même comme dans une attitude défensive, a-t-il une unité et une organisation en relation avec cette concentration ? À la tête du village, le chef du village, ou *doutigui* est désigné par l'administration sur une liste de notables. C'est lui qui s'occupe de tous les rapports avec les Européens et particulièrement de la levée de l'impôt : c'est avec lui que le nouvel arrivant est mis en contact. Mais le vieillard le plus âgé ou *sotigui* a une influence sur toutes les affaires internes du village et n'est le plus souvent pas connu de l'Européen. Chaque concession, ou *lou*, a un chef à sa tête le *loutigui*, le plus ancien de la famille étendue qui habite le périmètre de la concession : assemblés, les *loutigui* forment un conseil de notables, le *ladé*, qui se réunit chez le *sotigui* pour les affaires du village, chez le chef du village, dans son vestibule, pour les affaires administratives (impôt surtout).

Il est rare qu'un jour se passe sans que les anciens, qui ne participent plus aux travaux des champs, ne se rassemblent pour palabrer pendant de longues heures. Lorsqu'une réunion est décidée pour une raison spéciale, on voit le griot qui fait office de crieur public faire le tour du village armé d'un petit tam-tam pour annoncer la nouvelle. Ainsi, dans cette organisation assez poussée, les cadres traditionnels (*sotigui*) subsistent et fonctionnent parallèlement à ceux créés par l'administration (*doutigui*), une spécialisation s'étant opérée.

L'unité du village est également remarquable. Tous les habitants sont des Malinké, sauf une famille originaire du Soudan et quelques épouses foula ou bambara. Tous sont musulmans. Presque tous font partie de la grande famille des Traoré : ceux qui ne portent pas ce patronyme sont des étrangers arrivés plus récemment ou appartiennent à des familles de griots ou de forgerons, castes au rôle particulier, et auxquelles on ne s'allie pas. Ainsi, Kobané est le village d'une seule famille dont la répartition en quartiers (*Kabila*) reflète l'évolution : chacun porte le nom de son fondateur : Nounkéla, quartier de nounké, Gnamassila, quartier de Gnamassi ; ils sont eux-mêmes divisés en sous-quartiers portant le nom de leur premier chef (quartiers de Namori, Fodemoudou, Narena et Messou). Le plus ancien de chaque quartier en est le chef, c'est le *kabilatigui* dont le plus âgé est le doyen du village. Ainsi, chaque quartier ou sous-quartier n'a aucune spécialisation mais traduit uniquement la structure familiale.

Dans chaque concession ou *lou*, habite une même famille étendue ; descendant d'un même ancêtre, elle est placée sous l'autorité du vieillard le plus âgé ou *loutigui*. La plus grande concession groupe 101 personnes. Kobané comporte 42 *lou* ; c'est dire qu'ils sont assez gros : 24 personnes en moyenne, mais ce chiffre donne du *lou* une idée inexacte ; huit concessions ont plus de 40 personnes et représentent à elles seules 44 % de la population du village (1 012 habitants au total).

Ainsi chaque *lou* se compose d'un groupe de ménages, c'est-à-dire de familles au sens restreint, un homme avec ses femmes et ses enfants non mariés, parfois son jeune frère célibataire et sa mère ou sa marâtre : le ménage se dit *dembaya* (de *ba*, mère et *den*, enfant).

Nous avons vu que certaines concessions, en général dans la partie extérieure du village, n'ont qu'une cour : elles correspondent à une famille-ménage où la petite cour n'ayant plus de raison d'être se confond avec la grande. Les concessions de ce type ne représentent cependant que 60 habitants<sup>3</sup>.

On compte 42 *lou* et 85 familles indépendantes : il est donc assez vraisemblable que le *lou*, autrefois cellule économique autonome, s'est morcelé et que le processus d'émiettement se poursuit encore. Le *loutigui*, le patriarche, s'il est le chef incontesté de tout le *lou*, n'a souvent que la charge matérielle d'une fraction du *lou*. Ainsi, autant l'organisation du village en concessions est un reflet de la structure familiale qui se lit sur le terrain dans le groupement des cases, autant la famille en tant qu'unité économique reste floue ; elle ne se reflète pas directement dans la morphologie du village.

Il resterait à savoir comment se répartit la famille dans les *bon* ou cases d'habitation. On compte 302 *bon* dans le village : l'occupation moyenne est donc de 3,3 par case. Mais ce chiffre est une moyenne qui ne recouvre pas la réalité : quelquefois une seule personne, parfois cinq ou six habitent un même *bon*. L'homme marié a en

3. Nous avons classé les *lou*, dans le tableau suivant, selon le nombre de ménages qui les composent :

Nombre de ménages .....	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	13	19
Nombre de <i>lou</i> selon le nombre de ménages qui les composent....	8	11	6	4	3	2	1	3	1	1	1	1
Total des habitants par tranche.....	60	138	128	83	87	84	38	122	58	52	62	101

général sa case personnelle, chacune de ses femmes gardant ses enfants : il y a également des cases pour les jeunes gens. Tel est le schéma général qui varie beaucoup selon les familles. La cellule essentielle étant le *lou*, c'est à l'intérieur de la concession que la famille étendue s'organise, se divise et se répartit selon sa propre tradition dans les cases.

### *L'état démographique*

Les recensements opérés en 1946 et en 1949 par l'administration du cercle du Kouroussa donnaient à Kobané une population respective de 796 et 848 habitants ; celui effectué par la mission démographique de Guinée en décembre 1954 dénombrait 1012 habitants<sup>4</sup>.

Cette population est caractérisée avant tout par sa jeunesse : en effet la proportion des enfants (moins de 15 ans) est très importante (44 %) et celle des vieillards (plus de 59 ans) minime (4 %). La pyramide est révélatrice d'une population jeune, à caractère expansif. On y note cependant des irrégularités, des profils en dents de scie, en particulier de 20 à 40 ans pour le sexe masculin. La proportion de chaque sexe est conforme à l'observation courante : prédominance du sexe masculin dans les âges jeunes, puis atténuation progressive de cette prédominance au fur et à mesure de l'avance en âge. On a distingué, dans la pyramide, les personnes nées au village de celles nées ailleurs : cela a révélé le caractère exogamique des mariages. Au-dessous de 15 ans, la proportion de femmes nées au village domine, au-dessus, au contraire, elle ne représente plus la majorité et diminue progressivement avec l'âge. Ce caractère exogamique, particulièrement marqué dans un village tel que Kobané, dont tous les habitants sont des parents plus ou moins proches, s'atténuerait peut-être dans de plus gros villages, assez nombreux dans la région.

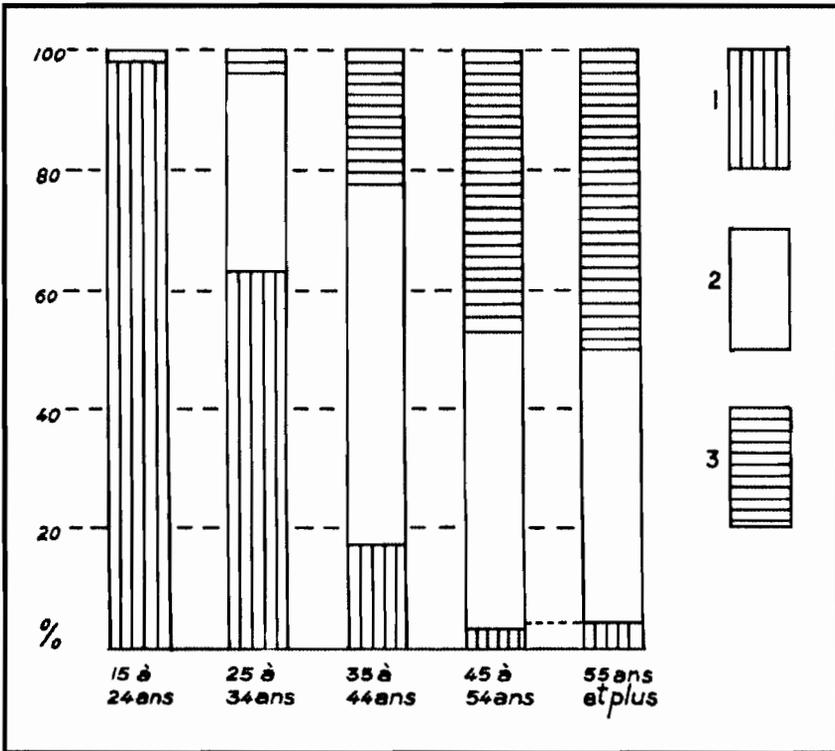
La pratique de la polygamie et le coût élevé des dots se conjuguent pour marquer profondément la structure matrimoniale de la population : quasi inexistante de célibataires femmes, importante proportion de célibataires hommes (ce n'est qu'à partir de 35 ans que les mariés l'emportent) en sont les caractères dominants. L'importance de la polygamie varie selon l'âge du mari : aucun homme n'est marié avant 20 ans ; le ménage polygame n'apparaît qu'à partir de 30 ans et ce n'est guère qu'à partir de 50 ans que son importance devient comparable à celle du ménage monogame : c'est à cet âge également que les ménages bigames, ou même d'ordre supérieur, prédominent parmi les ménages polygames. Dans l'ensemble, 138 hommes sont mariés à 211 femmes, ce qui donne un taux de polygamie générale de 1,53. Mais il faut

4. Le recensement du village de Kobané a été réalisé dans le cadre de la Mission démographique de Guinée à laquelle nous avons participé : il a été effectué en décembre 1954 par l'équipe du secteur de Kankan composé de MM. Moussakeita et Keita Sekou Omar. – Dans le cadre de la Mission démographique de Guinée, le Service de la statistique a publié : Études agricoles et économiques de quatre villages de Guinée françaises ; fasc. III, vallée du Niger, village de Kobané, octobre 1955. – Les effectifs recensés par l'Administration en 1955 comparés à ceux de 1954 ne sauraient rendre compte de l'évolution de Kobané durant la période considérée, car, dans ce dernier cas, contrairement au premier, les personnes non domiciliées régulièrement au village, mais qui s'y trouvaient lors du recensement, ont été inscrites sous la rubrique « visiteurs ». Cela a permis de mettre en évidence la mobilité des habitants de Kobané puisque, sur une population régulièrement domiciliée inférieure à 1 000 habitants, plus de 150 (environ 15 %) se trouvaient absents le jour du recensement, la durée de l'absence excédant un mois pour la très forte majorité d'entre eux.

signaler que si un chef de famille meurt, son frère cadet hérite de ses femmes : c'est pourquoi les veuves sont rares ; la mort d'un homme marié provoque la fusion de deux ménages et augmente le taux de la polygamie. L'âge au mariage est bien différent selon les sexes : on peut considérer que la femme se marie en général entre 15 et 20 ans, alors que les hommes ne se marient qu'à partir de 25 ans.

Les différences d'âge entre époux sont intéressantes à considérer : en régime polygamique, l'épouse la plus âgée est plus jeune que son mari d'une douzaine d'années et cela quel que soit l'âge du chef de ménage. La différence d'âge avec la plus jeune épouse est beaucoup plus élevée et peut atteindre une trentaine d'années.

Fig. 4 – Recensés du sexe masculin par tranche d'âge et situation matrimoniale pour 100 personnes de chaque tranche



1. Célibataires ; 2. Monogames ; 3. Polygames.

Lors de l'enquête, on demanda à toutes les femmes présentes le nombre de nouveau-nés qu'elles avaient mis au monde vivants. En tenant compte uniquement des femmes ménopausées (plus de 45 ans) pour lesquelles les réponses traduisent la fécondité totale, ce nombre s'établit aux environs de 7, c'est-à-dire à un niveau très élevé.

Une autre question concernait les naissances vivantes intervenues à Kobané au cours des douze mois ayant précédé l'interrogatoire : 52 naissances furent ainsi déclarées, soit 29 garçons et 23 filles. Rapportées à l'ensemble des femmes en âge de procréer (15 à 44 ans), ces 52 naissances nous donnent un taux de fécondité actuelle également élevé (218 pour 1 000), ce qui confirme dans une certaine mesure l'indication précédente d'une très forte fécondité.

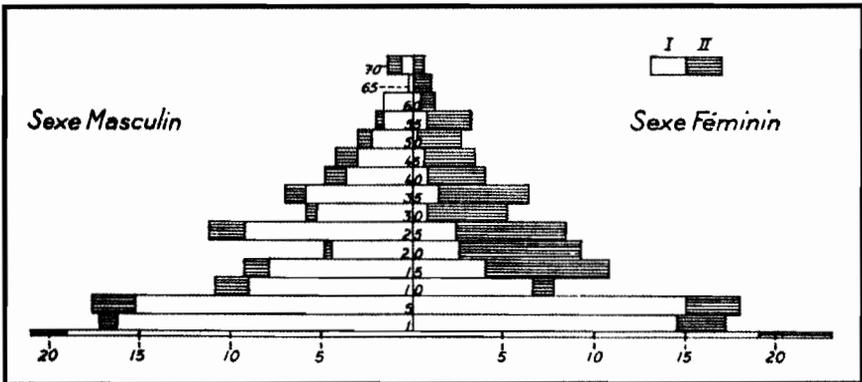
Le taux de natalité (nombre de naissance en un an pour 1 000 personnes de tous âges) s'établit de son côté à 51 pour 1 000.

Sur les 52 enfants nés vivants au cours des douze derniers mois, 45 seulement étaient encore en vie lors du recensement (23 garçons et 22 filles). Le chiffre de mortalité infantile ainsi défini (nombre d'enfants décédés au cours des douze derniers mois parmi 100 enfants nés au cours de la même période) s'établit à 13 % pour l'ensemble des deux sexes.

La dernière série de questions concernant les mouvements naturels était relative aux décès de tous âges survenus dans chaque famille au cours des douze mois ayant précédé l'interrogatoire. L'ensemble des décès ainsi déclarés s'élève à 20 (13 du sexe masculin, 7 du sexe féminin) parmi lesquels 11 de moins de 1 an (8 sexe masculin, 3 de l'autre). Le taux de mortalité infantile (nombre de décès de moins d'un an pour 1 000 nés vivants) s'établirait de ce fait à 210 pour 1 000 et le taux de mortalité générale à 20 pour 1 000.

Kobané est le centre d'un mouvement d'émigration non négligeable. D'ordinaire, c'est une émigration à caractère familial dirigée surtout vers les milieux ruraux environnants (47 personnes dans les villages du cercle de Kouroussa). Les placers d'or de Siguiri, qui attiraient de nombreux habitants (63 personnes s'y trouvaient lors du recensement de 1946), ont cessé presque totalement d'être un pôle d'attraction. Des territoire extérieurs, c'est la Côte-d'Ivoire (29 personnes), plus encore que le Soudan (12 personnes), pourtant plus proche et plus facilement accessible, qui compte le plus d'habitants de Kobané.

Fig. 5 – Pyramide des âges de Kobané (décembre 1954), d'après le recensement de la mission démographique de Guinée



Les observations faites sur le village de Kobané portent sur des effectifs trop faibles pour que l'on puisse tirer des conclusions générales : cependant on peut affirmer que cette population est une population jeune, en voie d'accroissement rapide, le taux d'accroissement annuel étant au minimum de l'ordre de 2 %.

## Les travaux des hommes

### *Les terres cultivées*

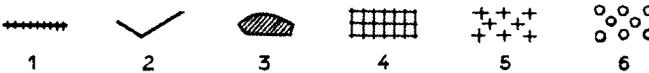
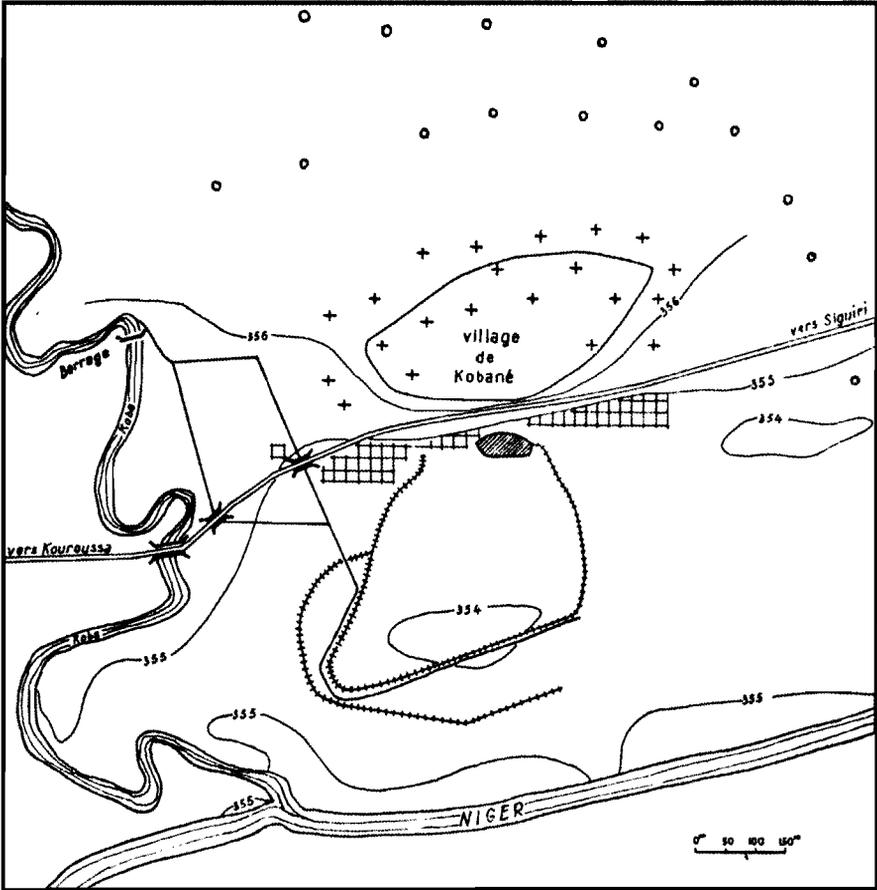
Village riverain du Niger, Kobané possède un terroir limité par le fleuve ; le long de celui-ci, la plaine que l'eau envahit en hivernage est cultivée intégralement ; autour du village et dans le village sont de très petits champs et des jardins enclos de haies ; dans la brousse se dispersent des champs parfois très grands, souvent très éloignés et isolés les uns des autres. De Kobané divergent six pistes principales : un réseau de pistes secondaires conduisent aux champs qui se trouvent entre les pistes principales. Cependant, la plaine comme les petits champs et jardins qui gravitent autour du village ont un caractère commun : ils sont cultivés jusqu'à l'épuisement total de la terre et alors on les abandonne à la jachère (fig. 6).

a) *Les cultures fixes.* – La plaine inondée est située le long du Niger dont elle est protégée par un bourrelet qui domine le fleuve de 1 à 2 mètres à l'époque des hautes eaux. Ce bourrelet présente un front abrupt sur le fleuve et s'abaisse doucement vers la plaine qui se trouve en contre-bas et par conséquent légèrement au-dessous du niveau du Niger lors de sa crue : c'est une plaine fermée, naturellement inondée en hivernage par le Koba, affluent du Niger, et par les eaux de ruissellement ; pendant la saison sèche, l'eau se retire, sauf dans quelques mares<sup>5</sup>. Profitant de ces circonstances favorables, le Service de l'Agriculture a procédé à des travaux d'aménagement, afin de se rendre maître de l'inondation. Une brèche au lieu-dit Bondo-Kaba a été aveuglée grâce à un petit barrage. Le marigot Koba a été coupé par un barrage à hausses, long de 22 mètres, à deux piles, et assurant une retenue de 2,50 m d'eau. Grâce à un canal long de 300 mètres et muni de deux vannes, l'eau peut être amenée dans cette plaine formant cuvette. Deux diguettes parallèles aux courbes de niveau ont été construites en face du Niger pour parer aux inégalités du terrain.

Cette plaine, qui couvre 211 hectares, est entièrement cultivée, mise à part des mares ; elle est dépourvue de toute végétation arbustive et peut être facilement labourée à la charrue. C'est le riz (*mâlo* en dialecte malinké) qui est seul cultivé avec comme variétés, Indochine, Méréké, Bintoubala, Niandansira, Dissi-Oulé. Les jeunes garçons labourent, après la décrue, lorsque le sol est encore humide ou juste après les premières pluies : on sème au mois de juin, une fois la pluie bien établie ; lorsque le riz a une hauteur convenable, on ouvre les vannes du barrage sur le marigot. Une fois le riz mûr, le barrage du Koba est fermé et celui du bourrelet ouvert. Au cours du mois de juillet, les rizières sont désherbées par les femmes et le riz n'est jamais repiqué. Au mois de novembre, la récolte a lieu dans une plaine encore immergée, car le barrage de décharge ne suffit pas à vider la plaine. Coupé

5. Viguier : la riziculture indigène au Soudan français, Paris, 1939.

Fig. 6 – La plaine du Niger, son aménagement et les jardins autour de Kobané



1. Diguette; 2. Canal d'irrigation; 3. Mare subsistant en saison sèche; 4. Zone de jardins Naquo; 5. Zone de champs et jardins Nangban; 6. Zone de jardins Ton.

à la faucille par les hommes, le riz est rassemblé en petites gerbes par les femmes qui les lient avec des herbes. Transporté hors des rizières, le riz est battu avec de longs bâtons flexibles sur une aire de terre sèche bien nettoyée<sup>6</sup>.

Cette plaine a des champs aux contours géométriques qui, sur la photo aérienne, lui donnent un caractère bien différent de celui des champs de cultures sèches,

6. Les rendements moyens sont de 1 044 kilos à l'hectare, mais il faut indiquer que bien souvent on trouve (d'après des coupes-échantillons effectuées lors de la récolte de 1954) des écarts considérables, dans un même champ (écart de 1 à 3); ce phénomène s'explique par les dénivellations qui existent encore dans la plaine, dont l'aménagement partiel devra être poursuivi par la construction de nouvelles diguettes.

isolés dans la brousse. Sur cette portion du terrain l'emprise de l'homme semble totale.

Si le village est séparé du Niger par une plaine inondée, il est isolé de la brousse par une zone de 150 à 200 mètres de large où de grands néré étalent leurs fins feuillages et donnent au paysage un aspect de parc aménagé. C'est là, ainsi que dans le secteur de plaine contigu au village et dans la partie excentrique du village, que l'on trouve de petits champs et des jardins entourés d'un rideau de branches. Les habitants ont l'habitude d'en distinguer trois types selon leur localisation.

Les *naquo* sont des jardins situés sur le bord de la plaine inondée : on les cultive en saison sèche, lorsque l'eau s'est retirée. C'est le domaine des femmes, qui, au mois de décembre, retournent à la daba la terre encore humide. Les *naquo* sont contigus les uns aux autres et forment une longue frange le long du village. On y plante surtout des oignons, mais aussi des aubergines et de petites tomates. La culture est très soignée et les pieds d'oignons s'alignent en des rangées impeccables. Des puits y sont creusés : matin et soir les femmes viennent munies de calebasses et elles arrosent à la volée leurs cultures. C'est alors un bourdonnement de femmes qui s'interpellent d'un jardin à l'autre. La terre est soigneusement fumée : on y brûle le son du riz, on y apporte le fumier des animaux. Lorsque la pluie revient, les *naquo* sont inondés.

Les *ton* viennent alors relayer les *naquo* : ils sont situés également à l'extérieur du village mais du côté opposé à la plaine dans la zone toujours exondée. Les femmes les enclosent également de haies et les engraisent de fumier. On y plante souvent pêle-mêle des patates, du coton, des calebassiers, du gombo, du piment et du maïs. Contrairement aux *naquo*, ils sont isolés les uns des autres et disséminés dans les arbres à 150 ou 200 mètres du village, hors de la zone parc.

Les *nangban* enfin sont les jardins et petits champs qui se trouvent à l'intérieur du village ou dans la zone dégagée toute proche. Les jardins *nangban* entourés d'une haie ou d'une clai de bambous, sont situés derrière la case d'habitation ou, plus souvent, au fond de la petite cour, leur clôture, reliant une case à une autre, ferme l'enceinte. C'est un fouillis de cultures, surmonté de papayers, plus rarement d'un bananier et bien différent de la belle ordonnance des *naquo* : pêle-mêle se trouvent rassemblés le gombo qui donne à la sauce sa consistance, le piment, le coton, les taros et parfois les calebassiers qui grimpent sur le toit d'une case. Les champs *nangban* se dispersent ça et là à l'intérieur du village dans la zone excentrique où les cases se desserrent et aussi plus nombreux, dans la zone dégagée toute proche, à l'ombre de grands néré. Les hommes y cultivent sur billons du maïs et du tabac, parfois l'un après l'autre, au cours d'une même année. Les ordures, la paille que l'on brûle servent ici d'engrais.

Ainsi, en dehors de la plaine inondée, de petits champs et des jardins de types différents utilisant habilement les conditions hydrologiques permettent une culture ininterrompue. Les champs de culture fixe couvrent 225 hectares.

b) *Les champs de cultures dites « itinérantes »*. – Bien différents sont les champs de cultures instables – 313 hectares – qui s'éparpillent dans la brousse : ces champs

n'ont pas de limites nettes, leurs contours sont indécis, de nombreux arbres subsistent, ainsi que les troncs noircis d'arbres brûlés sur pied. Un champ de fonio récolté dans l'année se discerne très difficilement de la brousse qui l'entoure : ces champs ne craignent pas de grimper sur les talus les plus escarpés. Tout les distingue donc des champs de la plaine inondée aux contours géométriques, comme des petits champs et des jardins proches du village, à l'aspect si soigné. Ici, les champs prennent possession temporairement de la brousse. Celle-ci est donc une immense réserve ; c'est une jachère. Mais une partie du terroir est recouverte d'une croûte de latérite, appelée *foua* en malinké et qui est l'équivalent du *bowal foula* : c'est pourquoi les champs sont si éloignés du village et si loin les uns des autres.

Ces champs de cultures instables prennent place sur le bourrelet riverain du Niger où le sol est appelé *tindou* ; sur la terrasse à la limite de la plaine, aux sols parfois atteints par la crue et qui portent le nom de *kindou* ; sur la terrasse elle-même formée d'un sol sableux, le *kignédou*. Sur les versants des surfaces latéritiques face au Niger ou le long des affluents ou sous-affluents, l'érosion, en mordant les *foua*, a créé des versants cultivables : sols gravillonnaires (*beredou*) passant, à mesure que la pente s'atténue, à un sol sableux brun-rouge (*bancoudou*) (pl. XXVIII-A).

On s'attendrait à voir les cultures traditionnelles du Soudan dans ce pays au climat et au paysage soudanien. Or, seul le riz de montagne a une grande extension : le petit mil ou le sorgho sont de peu d'importance. Trois produits dominent et à eux seuls couvrent 272,5 ha des 313 hectares de cultures instables : ce sont le riz de montagne, le manioc et le fonio qui couvrent respectivement 98 hectares, 89 hectares et 85,5 hectares (nous comptons dans cette superficie les cas où ces cultures sont associées à d'autres, car elles restent alors la culture principale). Les autres cultures, arachide, igname, patates, maïs, mil, sorgho, sont toutes secondaires.

Le riz de montagne, plus exigeant pour la qualité du sol, est cultivé en tête des successions de cultures. Parfois on fait alterner manioc et riz, le paysan faisant ainsi succéder une culture « à plat » à une culture sur buttes, de manière à enfouir les herbes qui donnent un engrais vert. Mais le riz est rarement seul : le mil, le sorgho, le sésame lui sont souvent associés. Le manioc (*banancou*) a deux principales variétés : le manioc doux (*banancou gbé*) et le manioc amer (*bagabanancou*) qu'il faut tremper dans un marigot, pour en éliminer les substances toxiques. Le manioc reste parfois dix mois en terre, parfois seize mois, selon qu'on le bouture avant ou après l'hivernage. Le fonio est cultivé surtout sur les terrains sableux et en fin de succession culturale (pl. XXVIII-B).

### *Les travaux des champs*

Comment les cultures se répartissent-elles dans le temps ? Le cultivateur malinké sait discerner que tel sol, épuisé, doit être abandonné. Lorsque, après plusieurs années de cultures, les rendements baissent, on voit apparaître des plantes qui indiquent l'usure du sol : les naragbada (*Digitaria*), brombia (*Paspalum scrobiculatum*), loli (*Imperata cylindrica*), et sadioussou (*Pennisetum*). Après une jachère, plus ou

moins longue selon la nature du terrain, de nouvelles plantes apparaissent, indicatrices du renouveau de ce sol : les ninquidin (*Andropogon teclorum*) gbaka, fanian (*Andropogon*).

Chaque sol est traité selon des méthodes appropriées. Sur le bourrelet (le *tindou*), on cultivera souvent neuf à douze années de suite : du riz pendant trois ans, ensuite du manioc, du maïs et de l'arachide alternés pendant quatre ou cinq ans, enfin deux ou trois ans de fonio, suivis de huit à dix ans de jachère. En bordure de la plaine, une zone partiellement atteinte par la crue, le *tindou*, reçoit des cultures successives de riz pendant huit à dix ans suivis d'une jachère de quatre à cinq ans. Le sol sableux (*Kignédou*) de la terrasse semble souvent usé par de nombreux défrichements antérieurs : on y trouve surtout du fonio ; la succession des cultures se présente souvent ainsi 1, fonio ; 2, igname, puis trois ans de fonio, suivis de sept à huit ans de jachère. Les sols gravillonnaires (*bérédou*) et sableux (*bancoulou*) ont en général les mêmes rotations. D'ailleurs, bien souvent, un même champ est composé de deux sols : on passe par transition de l'un à l'autre, la zone intermédiaire recevant le nom de *bérébancoudou*. Les rotations sont ici assez longues, de sept à neuf ans, et surprennent lorsque l'on considère le sol composé de gravillons rouges ; on pourra trouver par exemple : 1, riz + mil ; 2, riz + mil ; 3, manioc ; 4, riz + mil ; 5, manioc ; 6, fonio ; 7, fonio. La jachère sera longue, de dix à quinze ans. Il est bien évident que ces rotations types sont des généralisations un peu arbitraires, tirées d'une enquête faite sur le terrain et qui nous a permis de déterminer des constantes pour chaque type de sol ; elles permettent de voir que le paysan sait tirer parti des différents secteurs de son terroir et les utiliser au mieux de son expérience.

Lorsque la brousse est suffisamment reconstituée après une longue jachère, on procède aux défrichements : vers le mois de février, on brûle sur pied les grands arbres, après avoir mis le feu à des branches entassées autour de leurs troncs ; ils s'abattent en donnant une cendre fertilisante. Seuls, les arbres utiles (néré, karité) sont respectés. Sur les pentes de *bérédou* encombrées de blocs de latérite, on rassemble les rocailles en tas. Au mois d'avril, la terre est retournée à la charrue ou à la daba ; on forme des buttes sur les champs destinées à recevoir le manioc, l'igname ou l'arachide. Au mois de mai et de juin, parfois encore au début de juillet, les champs labourés sont ensemencés, on bouture le manioc et l'igname ; les enfants sont alors chargés de surveiller les récoltes et la brousse retentit du monotone battement de bâtons sur les troncs creusés et ce bruit sourd éloigne les oiseaux et les singes maraudeurs.

Au cours des mois suivants, les femmes désherbent à la main les champs de céréales. Puis ce sera la récolte du fonio, précédant celle du riz. Comme dans la plaine, les hommes coupent à la faucille et les femmes forment des bottes qu'elles lient avec de l'herbe. Les bottes sont entassées et forment un grand parallépipède encadré par des bâtons enfoncés dans le sol : le riz y séchera pendant un mois. À côté, est aménagée une aire bien propre de terre sèche où le riz est battu. En septembre également, igname, arachide, mil sont récoltés. C'est alors qu'on forme les bottes puis qu'on plante le manioc destiné à rester seize mois en terre (pl. XXIX).

*Photo 5 – Construction d'une case : moulage des briques de banco*  
(© E. Bernus, 1956)



*Photo 6 – Construction d'une case.*  
*Au premier plan, le mur d'une case en pâte de banco tassé* (© E. Bernus, 1956)



*Photo 7 – Champ défriché sur une pente au sol gravillonneux (bérédou).  
On remarque les blocs de latérite qu'il faut enlever et mettre en tas (© E. Bernus, 1956)*



*Photo 8 – Champ de riz de montagne (récolté) et de petit mil.  
Arbres morts brûlés sur pied lors du défrichage (© E. Bernus, 1956)*



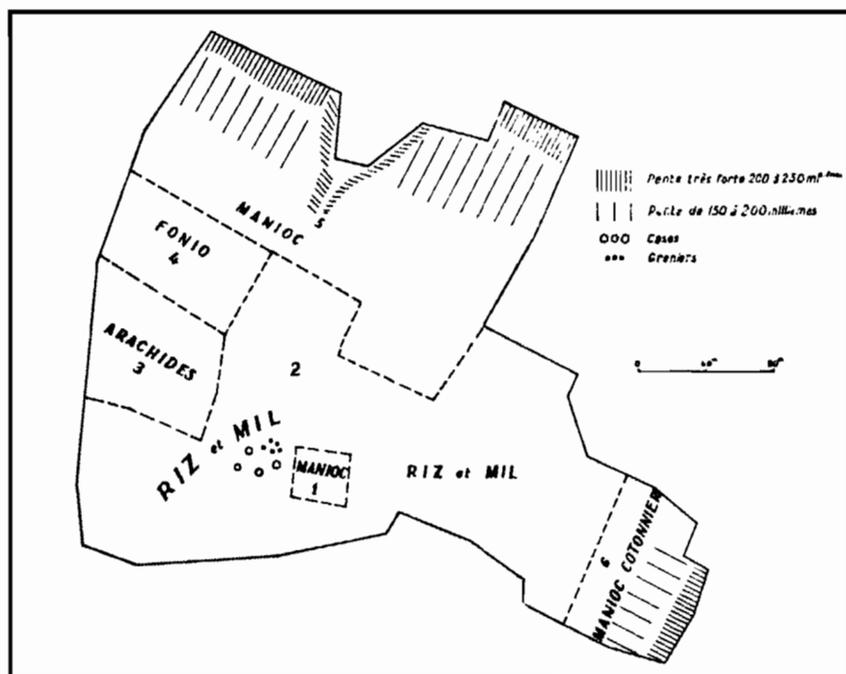
En février a lieu la récolte du manioc : les tubercules sont épluchés sur le champ même, à l'ombre de grands séchoirs sur lesquels ils sont étalés : une fois sec, le manioc amer doit encore être trempé dans le Niger ou dans un marigot pour que soient éliminées les substances toxiques : on dépose le manioc dans des enceintes circulaires formées de piquets de bois entre lesquels des branches souples et de la paille sont entrelacées, afin d'empêcher le courant d'emporter la récolte ; un second séchage est alors nécessaire, tandis que le manioc doux a pu être déjà entreposé dans les greniers. Tels sont les travaux qui rythment la vie du paysan malinké (pl. XXX).

À l'époque des récoltes, une partie des familles quitte le village et sur les pistes défilent des processions d'hommes et de femmes portant sur la tête des calebasses, des nattes et de nombreux objets personnels. Elles s'en vont vers les hameaux de la brousse, éloignés parfois de 8 à 15 kilomètres du village. Pleins de vie durant quelques mois, ils sont ensuite désertés et la brousse est à nouveau vide d'hommes. Sur chaque ensemble appartenant à une même famille, quelques cases sommaires sont construites, dont les murs sont faits d'une claie de bambous (la case s'appelle alors *bo-bon*), ou de piquets de bois dont les interstices sont bouchés avec de la terre (*iri-bon*). Ces cases sont habitées temporairement par la famille ; elles se disposent en cercle, mais aucun mur ne les relie. Autour d'elles sont bâtis plusieurs petits greniers (*saga*), en bambous, isolés du sol par quatre blocs de latérite ou par quatre poteaux fourchus enfoncés dans le sol sur lesquels s'adaptent des barres transversales ; de grands manguiers abritent le tout. Ces hameaux portent le nom du marigot auprès duquel ils se trouvent ; ainsi, on en distingue quatre groupes : Telikoni, Boo, Sankerin et Solifako.

Un problème se pose : quelle est la durée de ces hameaux ? Leur vie, liée à des champs qui se déplacent, ne peut être qu'éphémère et c'est pourquoi l'on rencontre çà et là des ruines de cases ensevelies sous la végétation ; les champs ne sont plus visibles, seul un manguiers et des pans de murs révèlent l'ancien hameau. Cependant, il est certain que leur vie est assez longue car les cases se disposent au centre d'un très grand ensemble composé de nombreuses parcelles ; lorsqu'une d'elles est abandonnée on en défriche une nouvelle et le champ se déplace lentement. En général, le hameau se dispose au fond de la vallée, puis le champ s'étend, escaladant le talus presque jusqu'au sommet. Il arrive ainsi que le groupe de cases, primitivement au centre du champ comme l'araignée sur sa toile, se trouve après un long délai dans une position tout à fait excentrique du fait du déplacement des cultures. Il resterait à dire la surprise que l'on éprouve, après avoir traversé des bowé privés de toute végétation arbustive et brûlés par un soleil écrasant, de découvrir soudain ces cases ombragées par de grands manguiers et qui témoignent enfin de la présence de l'homme dans un cadre paisible.

Ainsi, mouvants dans l'espace, changeants dans le temps, ces champs se distinguent de ceux de la plaine inondée. Mais si ces champs se déplacent, ce n'est que lentement. C'est pourquoi il semble inexact de parler à leur sujet de « cultures itinérantes » ; ne serait-il pas plus juste de dire que ce sont des cultures dont la rotation est à longue révolution ?

Fig. 7 – Champ de Sandaly Traoré au groupe de hameaux de Boo



Parcelles 1 et 2 : 7<sup>e</sup> année de culture ; Parcelles 3 et 4 : 6<sup>e</sup> année de culture ; Parcelles 5 et 6 : 5<sup>e</sup> année de culture.

### La structure agraire

Dans la plaine inondée, entièrement cultivée, les limites des champs sont fixes et visibles : un fossé, une diguette, un piquet. Pour les cultures instables il en va tout autrement. Les champs sont disséminés : on en connaît les propriétaires, mais à qui appartiennent les espaces non cultivés qui les séparent ? La terre est à celui qui la cultive, dit-on souvent. La brousse doit donc être considérée comme une immense réserve dans laquelle, après un long délai, on défrichera un nouveau champ. En réalité, chaque portion du terroir est appropriée : des défrichements successifs ont transformé un droit d'usage en un droit de propriété. Lorsqu'un étranger, arrivé au village, désire défricher un lopin de terre, il doit en demander l'autorisation à une personne que l'on sait en être le propriétaire. La plupart des cultivateurs ne portant pas le nom de Traoré ne possèdent pas de champ, mais cultivent un champ qu'on leur a concédé. On peut donc dire que la brousse cultivable est une jachère appropriée.

La « famille étendue » est le plus fréquent des groupements familiaux, chacune d'elles possédant des champs cultivés en commun. Mais dans les « familles éten dues » les plus importantes on voit fréquemment des ménages acquérir une certaine indépendance. Lorsqu'un frère cadet ou un fils marié du chef de la grande famille

*Photo 9 – Battage du riz. Au fond, Karité respecté lors du défrichage*  
(© E. Bernus, 1956)



*Photo 10 – Récolte du riz inondé dans la plaine*  
(© E. Bernus, 1956)



*Photo 11 – Épluchage du manioc à l'ombre d'un séchoir*  
(© E. Bernus, 1956)



*Photo 12 – Trempage du manioc amer dans un marigot*  
(© E. Bernus, 1956)



atteint un certain âge, il peut lui être concédé un champ qu'il est autorisé à cultiver deux jours par semaine, le jeudi et le vendredi, les cinq autres étant réservés au travail des champs de la collectivité.

C'est pourquoi il est possible de distinguer plusieurs types de domaines familiaux : les domaines appartenant à un groupe de plusieurs ménages travaillant tous à temps complet pour le chef de famille ; les domaines, également de plusieurs ménages, mais dont un ou plusieurs membres (frères cadets, fils mariés du chef de famille) ont une certaine indépendance : deux jours de travail par semaine sur un champ qui leur est propre avec les outils de la communauté (dans ces deux premiers cas, le chef de la grande famille, vénérable patriarche, ne travaille plus la terre, mais gère les biens et répartit les travaux) ; enfin les domaines des familles-ménages<sup>7</sup>.

Il existe ainsi une gamme assez grande de domaines familiaux selon leur superficie. Resterait à savoir si, lorsqu'un chef de famille concède à son frère cadet ou à son fils un champ, un processus de morcellement du domaine familial ne s'amorce pas et si, à plus ou moins brève échéance, l'indépendance partielle accordée ne se transforme pas en indépendance totale.

Mais si tous possèdent des champs de cultures instables, tous ne possèdent pas des rizières inondées. La dispersion dans la brousse est très grande et permet de profiter de sols différents convenant à des cultures variées et de s'assurer également contre les mauvaises récoltes. Ainsi, plus la dispersion sera grande, plus la main-d'œuvre devra être abondante, c'est pourquoi les grands domaines ont toujours des champs dans plusieurs secteurs.

7. Nous avons établi deux tableaux des domaines familiaux classés par superficie croissante. Dans le premier sont rassemblés : le premier type défini dans le paragraphe précédent et le deuxième type moins les champs concédés à un frère cadet ou un fils marié du chef de famille. Dans le deuxième, nous groupons les familles-ménage indépendantes et celles possédant un champ en propre, un champ qu'ils ne travaillent qu'à temps partiel.

Tab. 1 – Domaine des familles étendues dont tous les membres travaillent à temps complet pour le chef de famille

Superficies	Nombre de domaines familiaux	Population active		Superficies cultivées en hectares		
		appartenant au ménage du chef de la grande famille	n'y appartenant pas	Rizières irriguées	Autres champs	Total
5 ha	11	23	27	4	30	34
5 à 9 ha	5	13	20	15	23	38
10 à 14 ha	10	52	32	61	55	116
15 à 19 ha	5	27	24	41	41	82
20 ha et plus	4	28	20	37	59	96
Total	35	143	123	158	208	366

Tab. 2 – Domaine de familles-ménage indépendantes et de familles-ménage ne cultivant qu'à temps partiel leurs terres

2 ha	24	55		3	22	25
2 à 4 ha	19	73		13	50	63
5 à 9 ha	4	16		6	20	26
10 ha et plus	3	15		20	26	47
Total	50	159		42	118	160
	Champs non identifiés			11 ha	9 ha	20

Ayant mesuré les superficies cultivées, on peut se demander quelle est l'étendue correspondante de terre en jachère nécessaire à un bon équilibre agronomique ? Nous avons essayé au cours de nos pérégrinations en brousse de trouver les limites très approximatives des terres du village : une estimation grossière faite après analyse de la photo aérienne donnerait à Kobané une surface globale de 4 500 hectares. Déduction faite des superficies cultivées et défrichées dans l'année, il resterait environ 3 900 hectares de jachère à mettre en rapport uniquement avec les 300 hectares de cultures instables qui utilisent le même sol plusieurs années de suite. Comme la durée moyenne de la jachère est de neuf à dix ans, la marge des terres disponibles est considérable. Il est vrai qu'il faudrait déduire l'étendue des surfaces incultivables. De toute façon, les 1 000 habitants de Kobané disposent chacun en moyenne de 20 ares de rizière et de 30 ares de cultures instables, ces dernières exigeant par personne une superficie en réserve cinq à six fois plus vaste.

Nous sentons ici tout le danger qu'il y a à jongler ainsi avec les chiffres, mais ces problèmes méritent d'être posés car ils font mesurer l'immense étendue de réserve nécessaire à toute culture instable, ils permettent de voir que la brousse, c'est-à-dire toute l'étendue non cultivée, doit être considérée comme une jachère et préservée au même titre que les champs cultivés.

Kobané bénéficie donc de conditions favorables avec une plaine aménagée par le Service de l'Agriculture que les charrues (on en compte 58) et les herses (au nombre de 23) peuvent parcourir<sup>8</sup>. Mais pour s'adapter à ces nouvelles techniques, il fallait un cheptel que l'on puisse utiliser.

### *Le bétail et la pêche*

*Le cheptel* – Le troupeau est important : bovins, ovins, caprins y sont représentés. Les bovins sont au nombre de 290 parmi lesquels on compte 109 bœufs. Ils appartiennent à la solide race N'Dama, originaire du Fouta-Djalon. Le nombre de bœufs atteste le rôle qu'ils jouent dans la vie agricole en tant que bœufs de labour ; ils servent aussi comme producteurs de fumier pendant l'hivernage ; ils sont attachés la nuit à des poteaux ou enfermés dans de petits parcs autour du village ; leur fumier peut être recueilli et sert d'engrais aux jardins. Les bovins ne sont que rarement abattus pour leur viande car ils représentent une monnaie d'échange. On évalue en bœufs la dot que la famille du fiancé doit donner à celle de la jeune fille ; ce sera, en moyenne, cinq bœufs. Si les bovins sont toujours un capital, ils ne sont plus un capital improductif mais un capital qui rapporte, grâce aux travaux auxquels ils participent.

On peut se demander si nous avons là un véritable élevage, c'est-à-dire un cheptel élevé et soigné en vue d'une utilisation rationnelle. C'est dans la brousse que le bétail va pâturer. En hivernage, sous la garde des enfants qui l'éloignent des champs, il trouve de l'herbe et des feuillages en abondance. Pendant la saison

8. M. Barthe, « Le labour attelé en Guinée française », *L'agronomie Tropicale*, janvier-février 1951, pp. 73 à 76.

sèche, les feuillages se dessèchent, les graminées jaunissent et le troupeau ne trouve plus qu'une maigre pitance. C'est alors que l'on brûle la brousse afin qu'une herbe verte repousse rapidement et procure au troupeau sa nourriture<sup>9</sup> : on peut donc difficilement parler d'un véritable élevage. Cependant, la pratique de la fumure des jardins et surtout du labour attelé nous montre qu'il existe une liaison entre l'agriculture et l'élevage.

Il semble que le troupeau bovin s'est multiplié depuis que l'on fait usage de la charrue. Celle-ci a été introduite il y a environ trente ans. Le succès qu'elle a rencontré tient, sans doute, avant tout, aux conditions physiques : la présence de grandes plaines à vocation rizicole ; cependant les facteurs humains étaient aussi favorables : la « grande famille », dont les membres travaillent pour l'aîné, permettait de trouver une main-d'œuvre pouvant assimiler ces techniques nouvelles. Ainsi, l'introduction de la charrue a donné aux bovins une importance jusque-là inconnue et leur permet de jouer un rôle capital dans les travaux agricoles.

*La pêche* – Vivant près du Niger, les habitants de Kobané pratiquent la pêche. Leurs techniques sont variées : ils utilisent de nombreux harpons, bambous sur lesquels est fixé un fer (*binien*), parfois simple, parfois triple, parfois mobile au bout du manche. Ils posent des pièges sur les rives où les poissons viennent s'enfermer, ils empoisonnent les marigots ou ils les barrent avec des nasses. Mais une des pêches les plus curieuses est celle pratiquée par les femmes dans les mares qui subsistent dans le creux de la plaine inondable pendant la saison sèche. Ces mares sont la propriété du village, le poisson qui s'y trouve enfermé donne lieu à une pêche facile. Tout le monde a le droit de participer à ces pêches miraculeuses. Lorsque l'eau s'est retirée suffisamment et qu'une mare n'est plus très profonde, le conseil des notables du village décide du jour, de l'heure où l'on y pêchera. À l'heure dite, toute la population féminine du village se trouve rassemblée autour de la mare. À un signal donné, les femmes s'élancent armées du *sou* (tronc de cône en bambous qu'on fiche dans l'eau dans l'espoir d'emprisonner un poisson) et du *comon-dio* (nasse cerclée d'une branche). C'est alors un grouillement inimaginable de pêcheuses luttant d'adresse, mettant le produit de leur pêche (des silures) dans une calebasse qui flotte à côté d'elles, reliée par un fil à leur ceinture, ou le lançant à un de leurs enfants restés sur les bords. On entend alors un bruit de voix, d'exclamations, d'interjections. C'est un spectacle étonnant de voir ces femmes dont l'excitation croît à mesure que les prises sont plus nombreuses, barboter dans ces mares ; l'eau n'est bientôt plus qu'une vase épaisse dont elles sont vite recouvertes. Ces pêches nous montrent que l'organisation du village où la vie collective a pu se maintenir n'est pas très différente de celle des grandes familles qui le composent. Il n'est lui-même qu'une très grande famille.

9. Ces feux sont bien différents de ceux pratiqués lors des défrichements : par leur but, qui est seulement de donner une pâture au bétail, par la date où on les pratique, en décembre et en janvier, et non en février et mars comme les seconds, par leur technique enfin, car ils ne sont précédés d'aucun travail. On met le feu et on le laisse se propager sans plus s'en occuper alors que pour les défrichements, on abat les arbustes dont on entasse les débris à la base des grands arbres qui seront brûlés sur pied. Le feu de brousse, lui, s'étend sur de beaucoup plus vaste étendues, mais rapidement, en épargnant les grands arbres et en laissant des traces plus superficielles, alors que le feu de défrichement est un feu localisé et surveillé.

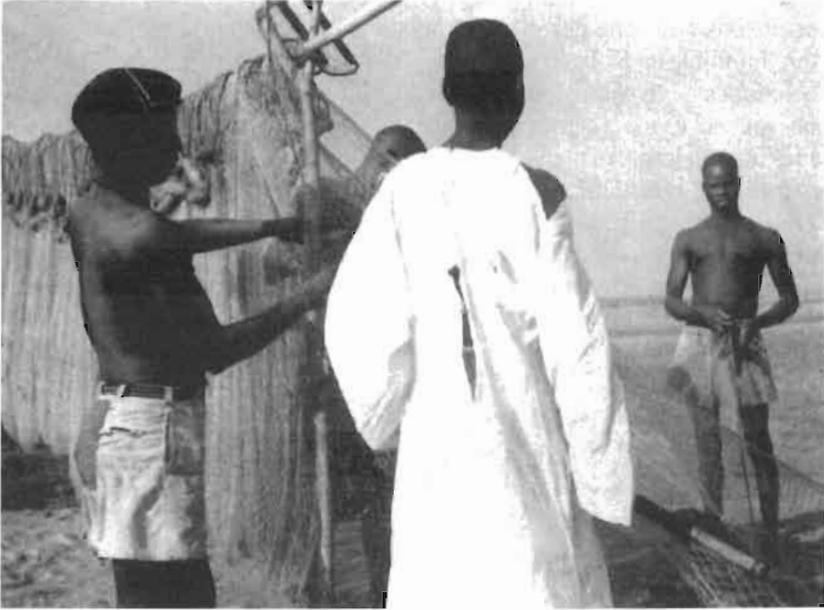
*Photo 13 – Femmes pratiquant la pêche dans les mares proches du village*  
(© E. Bernus, 1956)



*Photo 14 – Femmes pratiquant la pêche dans les mares proches du village.*  
*Au premier plan, le sou* (© E. Bernus, 1956)



*Photo 15 – Pêcheurs somono faisant sécher leurs filets au bord du Niger. Ces pêcheurs sont des étrangers à Kobané. Ils parcourent le Niger en pirogue et s'arrêtent parfois à la hauteur du village (© E. Bernus, 1956)*



*Photo 16 – Campement somono sur un banc de sable du Niger, en saison sèche (© E. Bernus, 1956)*



Kobané est le type de ces villages de la vallée du Haut-Niger et de ses grands affluents qui, concentrés comme dans une attitude défensive, sont encore constitués selon les règles de la communauté paisible dont parlait M. Labouret, et conservent leurs cadres traditionnels. Cependant on voit certaines de ces familles éclater, tout en restant sous l'autorité des mêmes chefs et dans le cadre du même enclos. Si la structure familiale de Kobané reste aussi solide, l'agriculture, elle, évolue, s'adapte aux techniques de la charrue et de la herse, voit la plaine valorisée par les travaux d'aménagement. Ceux-ci seront sans doute poursuivis par la construction de nouvelles diguettes qui rendront les plans d'eau plus uniformes et permettront d'améliorer les rendements. Cette évolution est nécessaire en raison de la forte pression démographique de cette population jeune, pleine de vitalité et dont l'accroissement annuel est de 2 %. Au terme de cette étude, on peut se demander si les améliorations de l'agriculture seront suffisantes pour maintenir un équilibre entre une population toujours plus nombreuse et des terres pauvres où l'on ne peut sans danger étendre les défrichements.



*Une femme du village de Kobané regarde les photos de son père décédé.  
Ces photos ont été prises quarante ans avant par Edmond Bernus.  
Photo d'Edmond Bernus, 1993 © IRD.*